

Patrick Durand :

Mesdames et messieurs,

Le Comité Yad Vashem représenté par M. Nicolas Laugel ici présent et l'Association le Souvenir Français ont l'immense honneur de vous accueillir pour ce second hommage de la matinée. Cet hommage s'inscrit dans le cadre d'un partenariat national entre nos 2 associations avec pour objectif de sauvegarder la mémoire et la sépulture des individus ayant fait fi du danger qu'ils encouraient pour protéger et cacher des Juifs des rafles et déportations organisées par l'occupant allemand et le régime de Vichy : les « Justes parmi les Nations ».

Parmi les 4206 Justes de France, nous allons honorer 2 d'entre eux : M Steinmetz Auguste et son épouse Suzanne, née Haar, qui reposent ici. Nous sommes en effet réunis devant leur sépulture en présence de l'un de leurs 2 fils : Claude. **Merci beaucoup M. Steinmetz pour votre présence, ainsi que celle de votre famille.**

Auguste et Suzanne se sont mariés le 23 mai 1939 à Strasbourg. Ils tenaient une boucherie au 52 Grand-Rue de cette ville. Ils étaient en relation professionnelle avec M. Arthur Lévy boucher à Hochfelden, village situé à une vingtaine de kms d'ici. Une amitié solide s'était déjà installée entre-eux. Nous nous situons à quelques mois de la seconde guerre mondiale. C'est durant cette guerre qu'ils firent preuve d'une grande humanité qui nous vaut aujourd'hui de les honorer dignement 82 ans après les faits.

En effet, ce couple hébergea leur ami juif Arthur dans l'appartement attenant à leur boucherie pendant les mois de novembre et décembre 1942 afin de le soustraire à la menace nazie. Par cette action M et Mme Steinmetz furent reconnus en 1985 officiellement « Justes parmi les Nations » par le Comité Yad Vashem. Ce titre est la plus haute distinction à titre civil décernée par l'État d'Israël à celles et ceux qui par leur action ont sauvé des juifs de la Shoah.

Mme Lévy Margot, fille d'Arthur, et sa famille nous font l'honneur de leur présence et nous les en remercions infiniment.

Rappelons qu'à cette époque nous sommes en plein cœur d'une ville et d'une région annexée de fait soumise au terrible régime nazi

La présence d'Arthur à Strasbourg en cette période interroge, pourquoi était-il encore en Alsace malgré le danger encouru ? Quelles circonstances ont conduit Auguste et Suzanne à le cacher au péril de leurs vies ?

Pour comprendre ces circonstances il nous faut vous expliquer les péripéties traversées par les 3 amis dans la tourmente de cette guerre. Je vous propose ici de résumer le parcours militaire d'Auguste Steinmetz. M. Laugel résumera ensuite celui d'Arthur Lévy. Vous découvrirez notamment qu'ils avaient en commun un esprit de résistance qui mérite que nous nous y attardions.

Comme tous les hommes de France en âge de se battre en ce début septembre 1939, Auguste et Arthur furent mobilisés dans l'armée française pour défendre notre patrie face à l'Allemagne à qui nous venions de déclarer la guerre.

Auguste est affecté au 172^e Régiment d'Infanterie de Forteresse. Unité militaire parmi plusieurs régiments de ce type affectés à la défense des fortifications de la ligne Maginot. Après la longue période de la « drôle de guerre », les différents mouvements de repli face à l'avancée déferlante de l'armée allemande mi-40 conduisent le régiment à se rendre le 28 juin à Schirmeck. Fait prisonnier de guerre, Auguste sera libéré en raison de son statut d'Alsacien et retrouvera ainsi son épouse à Strasbourg. Le couple reprendra leur activité commerciale.

Ils sont sans nouvelles de leur ami Arthur depuis la défaite. Mais fin 1942, ils auront la surprise de le revoir se présenter à eux cherchant un abri sûr. Malgré les risques pour leur propre sécurité, le couple décide donc de le cacher à leur domicile. Arthur échappa ainsi à la déportation et réussit ensuite à quitter l'Alsace pour continuer son périple que vous allez bientôt découvrir.

Auguste fut ensuite Incorporé de Force dans l'Armée Allemande à partir du 2 juin 1943. Après avoir été confronté au terrible front russe notamment à Leningrad Auguste réussit à désertre l'armée allemande le 15 juillet 1944, quelques mois avant la libération de Strasbourg, ces quelques mois vécus dans la clandestinité. **Cette action lui vaudra la reconnaissance française du statut de « Réfractaire » en 1982.**

Après-guerre Auguste et Suzanne eurent 2 enfants, Claude né en 1946 et Gilbert en 1949.

Je propose maintenant d'évoquer la vie d'Arthur en passant la parole à M. Nicolas Laugel représentant le Comité Yad Vashem

Nicolas Laugel :

Arthur Lévy est âgé de 35 ans au moment de la déclaration de guerre, il est mobilisé lui aussi dans un Régiment d'Infanterie de Forteresse de la ligne Maginot, le 23^e RIF. Arthur est aussi fait prisonnier de guerre le 19 juin 1940 du côté du Col de Croix dans les Vosges. Contrairement à son ami Auguste, Arthur sera interné **au Stalag XVII-A**, un camp de prisonniers militaire situé à 20 km au sud-est de Vienne en Autriche. Arthur avait changé son patronyme « Lévy » en « Léni » dans un but évident de cacher son statut de Juif.

Et Arthur s'évade de ce camp le 28 octobre 1942. Et par un cheminement encore inconnu, il arrivera rapidement en Alsace. Faisant étape avant de tenter de rejoindre sa famille réfugiée à Périgueux en Dordogne.

Il est donc en transit à Strasbourg entre son évasion d'Autriche et son départ vers le sud-ouest, lorsqu'il vient se cacher chez ses amis Auguste et Suzanne. Il a sans doute besoin de récupérer avant de continuer son dangereux périple. Nous mesurons mieux le danger encourus par ces derniers.

Après ces quelques semaines en Alsace, il finira par réussir à rejoindre sa mère, sa sœur cadette Marguerite et sa petite nièce Jacqueline réfugiées à Périgueux. Son père était déjà décédé dans la cité sanitaire de « Clairvivre » dans le Périgord, lieu d'évacuation des hospices civils de la ville de Strasbourg.

Tout comme sa fille Margot, nous avons peu de détails sur cette période. Mais Arthur arrive dans une région qui n'est plus considérée en zone libre car les Allemands occupent la totalité du territoire français depuis le 11 novembre 1942, en représailles au débarquement allié en Afrique du Nord. Le danger augmente pour toute la famille d'Arthur car l'année 1942 marque un tournant dans la persécution des Juifs de France. Période qu'il vit dans la clandestinité sous sa fausse identité.

Et malheureusement, cette période n'a pas épargné les proches d'Arthur Lévy. Marguerite, sa soeur, que nous évoquons plus haut, fut soustraite à sa famille par les autorités allemandes avec la complicité du régime de Vichy entre le 10 et 11 novembre 1943. De Périgueux, elle fut déportée via Drancy au tristement célèbre camp d'extermination de Auschwitz-Birkenau par le convoi n°64 au départ de la gare de Bobigny. Marguerite y décéda le 12 décembre 1943. Elle était âgée de 32 ans et laissait 2 petits orphelins.

Sort qui fut évité à Arthur en 1942 grâce au courage de Suzanne et Auguste.

Nous retrouvons ensuite la trace d'Arthur en 1944 à Nice où il est identifié comme membre de la résistance, toujours sous le nom Léni. Statut validé le 7 janvier 1945 pour appartenance au Groupe Franc de la Résistance FFI n°829, sous le matricule n°832.

Il est noté qu'il fournit de manière volontaire des locaux aux réunions de groupes clandestins et qu'il participe à la destruction de voies de communication, d'installation ferroviaire, portuaire ou fluviale. Rappelons que Nice fut libérée par les résistants le 28 août 1944 après plusieurs jours de confrontation. Quelques jours après le débarquement franco-américain de Provence du 15 août.

Après-guerre, Arthur fait partie de l'Amicale des Prisonniers de Guerre Évadés des Alpes Maritimes

Arthur se réinstallera en Alsace où il se marie avec Ernestine Marckowitsch le 18 mars 1949 à Hochfelden

Leur fille unique Margot naitra en 1950.

Phrases de clôture :

Nicolas :

***M. Arthur Lévy décéda le 28 mars 1966 à 62 ans, il est inhumé non loin d'ici au cimetière Israélite de Cronembourg où nous nous sommes rendus ce matin pour nous recueillir sur sa tombe.
Quant à ses 2 amis : Auguste décéda le 2 janvier 1999 à 84 ans et Suzanne le 10 juin 2009 à 90 ans.
Depuis, ce couple uni durant près de 60 ans repose en paix ici devant nous dans cette tombe familiale.***

Leurs enfants respectifs Margot Lévy et Claude Steinmetz entretiennent toujours des liens d'amitiés perpétuant ainsi ceux de leurs parents dans une continuité fraternelle exemplaire.

Je voudrais, avant de conclure, remercier le Souvenir français d'avoir accepté d'honorer les Justes, ce geste est hautement symbolique et représente énormément pour le Comité français pour Yad Vashem.

Famille Steinmetz, cher Claude, votre présence nous honore. Vous pouvez être fiers de vos parents qui méritent amplement le titre de « Justes de France » que vous nous avez autorisé à graver sur leur tombe car, comme le rappelle notre devise tirée du Talmud, « Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier ».

**M. Steinmetz, je vous remets aujourd'hui un nouvel exemplaire du diplôme Yad Vashem décerné à vos parents pour remplacer le premier dont vous ne retrouviez plus la trace.
Puisse-t-il désormais être transmis de génération en génération dans votre noble famille.**

Patrick :

Pour clore notre hommage, nous souhaitons reprendre ici, et avec son accord, un extrait du discours de Madame Cohen-Elbaz vice-présidente du CRIF Alsace, phrases fortes prononcées le 21 juillet à Strasbourg lors de la cérémonie à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France.

« Nous commémorons ainsi tout à la fois ce qu'il y a eu de pire à l'échelle de l'Etat et ce qu'il y a eu de meilleur à l'échelle de l'homme. Car s'il fut des hommes et des femmes pour accomplir au nom de la France l'irréparable, il fut des hommes et des femmes pour refuser de se plier à la volonté exterminatrice. Ce sont les Justes de France à qui nous rendons hommage aujourd'hui. Ces justes qui ont tendu la main, sont aussi le visage de la France ».

Suzanne et Auguste STEINMETZ, vous êtes ces visages, et à l'heure où la peste raciste et antisémite ressurgit de plus belle, votre action passée reste plus que jamais valeur d'exemple. Nous ne vous oublierons pas.

Avant de déposer une gerbe pour leur rendre honneur, nous donnons maintenant la parole à la fille d'Arthur : madame Margot Lévy.

Chère Madame, votre famille mérite toute notre attention car en plus de votre père, vos 2 oncles André et Pierre s'évadèrent également. Tous 3 natifs de Hochfelden célèbre village brassicole de notre région, ce village de résistants titulaire la Médaille de Bronze de la Reconnaissance Française pour son attitude patriotique en 1941.

Merci madame pour votre présence et pour votre témoignage.